

**Le 23 avril 2014**

**PROCÈS-VERBAL** de la 100<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue à la salle du Conseil de la MRC de Joliette située au 632, rue De Lanaudière, à Joliette, le mercredi **23 avril 2014** sous la présidence de monsieur André Hénault.

**Sont présents formant quorum :**

- Monsieur André Hénault, Président, préfet, MRC de Joliette
- Monsieur Jean-Luc Labrecque, vice-président, représentant du transport en commun
- Madame Danielle H. Allard, préfète, MRC de Montcalm
- Monsieur Stéphane Berthe, substitut permanent du préfet, MRC Les Moulins
- Monsieur Normand Champagne, substitut permanent du préfet, MRC de Matawinie
- Monsieur François Desrochers, représentant, MRC de Joliette
- Madame Huguette Émond, représentante du transport en commun
- Monsieur Réjean Gouin, représentant, MRC de Matawinie
- Monsieur Gaétan Gravel, préfet, MRC de D'Au-ray
- Monsieur Gabriel Michaud, représentant, MRC Les Moulins

**Sont également présents :**

- Madame Tanya Grenier, directrice générale, CRTL
- Monsieur Guy Chartrand, Boisvert & Chartrand (dépôt des états financiers)
- Madame Josée Plante, contrôleur financier, CRTL (dépôt des états financiers)

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal du conseil d'administration
  - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 19 février 2014
  - 2.2. Suivi du procès-verbal du conseil d'administration du 19 février 2014
3. Procès-verbal du comité exécutif - Aucun
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes
  - 5.1. Déboursés
  - 5.2. Conciliation bancaire
  - 5.3. Liste des comptes à payer
6. Sujets spécifiques
  - 6.1. Circuits régionaux
    - 6.1.1. Statistiques d'achalandage au 31 mars 2014
    - 6.1.2. Circuit 32 St-Michel-des-Saints – Modification à l'horaire
    - 6.1.3. Circuit 50 Joliette/Repentigny/Montréal – Ajout de départs
  - 6.2. Présentation et dépôt des états financiers au 31 décembre 2013
  - 6.3. Réserve financière pour ajustement carburant – solde au 31 décembre 2013
  - 6.4. Renouvellement du mandat de la firme comptable pour l'année financière 2013
  - 6.5. Transfert du droit de propriété des abribus aux MRC
  - 6.6. Paiement par carte de débit – projet VRAD
  - 6.7. Convention intervenue entre le CRTL et la MRC Les Moulins relativement à la fourniture d'un service de réception d'appels téléphoniques pour la diffusion de l'information à l'ensemble des usagers du territoire du CRTL
7. Transport adapté
  - 7.1. Projet interconnexion des services de transport adapté – État des résultats cumulatifs au 31 décembre 2013
8. Règlements - Aucun
9. Avis de motion - Aucun
10. Rapport du président
11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière
12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs et bilan au 31 mars 2014
13. Sujets divers
14. Période de questions
15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la présente séance

CA-926-  
04/2014

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la séance ordinaire du conseil d'administration du 23 avril 2014 soit et est ouverte et que l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé en ajoutant le sujet suivant :

- 13.1 Résolution MTQ – Suivi des dossiers de vérification

Annexe 1.0 : Projet d'ordre du jour CA du 23 avril 2014

**Le 23 avril 2014**

2. Procès-verbal du conseil d'administration

CA-927-04/2014

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 19 février 2014

**Il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration, tenue le 19 février 2014, est trouvé conforme et en conséquence est approuvé.

Annexe 2.1 : Procès-verbal CA du 19 février 2014

2.2 Suivi du procès-verbal du 19 février 2014

À l'ordre du jour de la présente séance.

3. Procès-verbal du comité exécutif

Aucun

4. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances couvrant la période du 12 février 2014 au 15 avril 2014, portant la référence CRTL-CA2014-04, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, et qu'elle soit et est versée aux archives du Conseil régional de transport de Lanaudière.

Annexe 4.0 : Liste de correspondance CA2014-04

5. Bordereau des comptes

CA-928-04/2014

5.1 Déboursés

**CONSIDÉRANT** que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu à l'unanimité :**

**QUE** soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 janvier 2014 totalisant la somme de 404 939.99 \$.

Annexe 5.1 : Déboursés de janvier 2014

5.2 Conciliation bancaire

Dépôt de la conciliation bancaire du mois de janvier 2014.

Annexe 5.2 : Conciliation bancaire de janvier 2014

CA-929-04/2014

5.3 Liste des comptes à payer

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu à l'unanimité :**

**QUE** soit et est acceptée, tel que présentée, la liste des comptes à payer en date du 23 avril 2014 totalisant la somme de 7 028.72 \$ et que la directrice générale / secrétaire trésorière soit et est autorisée à émettre les paiements correspondants.

Annexe 5.3 : Liste des comptes à payer

6. Sujets spécifiques

6.1 Circuits régionaux

6.1.1 Statistiques d'achalandage au 31 décembre 2013

Dépôt des statistiques sur l'achalandage et sur les revenus d'achalandage au 31 mars 2014.

Annexe 6.1.1 : Statistiques d'achalandage au 31 mars 2014

6.1.2 Circuit 32 St-Michel-des-Saints/Joliette

**CONSIDÉRANT QUE** l'horaire actuel du circuit 32, en semaine, nécessite que les usagers attendent au terminus Joliette plus de 1 h 40 pour effectuer un transfert avec le circuit 50 en direction de Montréal ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de modifier l'horaire du circuit 32 pour permettre la diminution du temps d'attente lors du transfert avec le circuit 50 en semaine en décalant les départs 1 et 2 de 1 h 10.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gouin, appuyé par madame Huguette Émond et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la modification consiste à décaler d'une 1 h 10 les départs 1 et 2 afin que le :

- Départ #1 soit effectué à 8 h 40 de St-Michel-des-Saints
- Départ #2 soit effectué à 10 h 55 du Terminus Joliette

**QUE** l'horaire du circuit 32 soit adopté tel que déposé et entre à vigueur à compter du 18 mai 2014.

Annexe 6.1.2 : Projet d'horaire du circuit 32 St-Michel-des-Saints/Joliette

6.1.3 Circuit 50 Joliette/Repentigny/Montréal

**CONSIDÉRANT** la demande des usagers relativement à l'ajout de service en soirée le samedi ;

**CONSIDÉRANT** la demande des usagers relativement à l'ajout d'un départ le dimanche en soirée en direction de Montréal ;

**CONSIDÉRANT** la croissance d'achalandage sur le circuit 50 ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de promouvoir le transport en commun et d'optimiser le service offert à la clientèle.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par madame Huguette Émond et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** l'ajout de service consiste aux éléments suivants :

- Samedi : Ajout d'un départ du Terminus Joliette à 22 h 50
- Samedi : Ajout d'un départ du Terminus Radisson à 00 h 00
- Dimanche : Ajout d'un départ du Terminus Joliette à 21 h 00
- Dimanche : Ajout d'un départ du Terminus Radisson à 22 h 30

**QUE** les modifications de service consistent aux éléments suivants :

- Lundi au vendredi : L'heure de passage au Terminus Repentigny pour les départs 12, 16, 18, 26 et 32 est devancée de 5 minutes.
- Lundi au vendredi : L'heure de passage à l'arrêt de l'autoroute 31, sortie 2 à Lavaltrie, pour le départ 20 est devancée de 5 minutes.
- Samedi et dimanche : L'heure de passage au Terminus Repentigny de tous les départs en direction de Joliette est devancée de 5 minutes.

CA-930-04/2014

CA-931-04/2014

**Le 23 avril 2014**

**QUE** l'horaire du circuit 50 soit adopté tel que déposé et entre à vigueur à compter du 29 juin 2014.

Annexe 6.1.3 : Projet d'horaire du circuit 50 Joliette/Repentigny/Montréal

CA-932-04/2014

6.2 Présentation et dépôt des états financiers au 31 décembre 2013

Dépôt et présentation des états financiers du CRTL au 31 décembre 2013 par monsieur Guy Chartrand de la firme Boisvert et Chartrand, s.e.n.c.r.l, comptable agréé.

**CONSIDÉRANT** le dépôt par Boisvert et Chartrand, s.e.n.c.r.l, comptable agréé, des états financiers au 31 décembre 2013 du Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL) ainsi que du rapport des vérificateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdits états financiers représentent les résultats administratifs du CRTL et des circuits en opération sous sa gouverne au 31 décembre 2013;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Champagne et résolu unanimement :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** les états financiers du CRTL au 31 décembre 2013 ainsi que le rapport des vérificateurs Boisvert et Chartrand, s.e.n.c.r.l, comptable agréé, soient acceptés tel que déposés.

Annexe 6.2 : États financiers au 31 décembre 2013 et Rapport du MAMROT

6.3 Réserve financière pour ajustement de carburant – solde au 31 décembre 2013

Dépôt du tableau détaillant le montant de réserve financière pour ajustement de carburant pour chacune des MRC au 31 décembre 2013.

Annexe 6.3 : Réserves financières pour ajustement de carburant – solde au 31 décembre 2013

CA-933-04/2014

6.4 Renouvellement du mandat de la firme comptable pour l'année financière 2014

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de renouveler le mandat de service du vérificateur comptable pour un terme d'un an, débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et se terminant au 31 décembre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service de vérification comptable présentée aux membres du CRTL par monsieur Guy Chartrand, de la firme Boisvert & Chartrand s.e.n.c.r.l. soit des honoraires se chiffrant à dix-neuf mille neuf cents dollars (19 900 \$) plus toutes taxes en sus lorsqu'applicables, en excluant les mandats additionnels de reddition de compte exigé par le MTQ;

**EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur François Desrochers et résolu unanimement :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** l'offre de service pour l'année 2013, de la firme Boisvert et Chartrand, s.e.n.c.r.l, comptable agréé soit et est acceptée telle que présentée par monsieur Guy Chartrand.

CA-934-04/2014

6.5 Transfert du droit de propriété des abribus aux MRC

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTL a fait l'acquisition d'abribus pour les MRC dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC ont défrayé les coûts nets d'acquisitions de ces équipements ;

**Le 23 avril 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC sont responsables de l'entretien et des coûts de réparations rattachés aux abribus sur leur territoire ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour le CRTL de transférer le droit de propriété de ces abribus aux MRC ;

**CONSIDÉRANT** le dépôt à l'annexe 6.5 de la liste comprenant 5 abribus livrés et installés sur le territoire du CRTL durant le mois de décembre 2013 pour les MRC de L'Assomption et Les Moulins;

**EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par madame Huguette Émond et résolu unanimement :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le CRTL transfère le droit de propriété des abribus aux MRC selon la liste insérée à l'annexe 6.5.

**QUE** les MRC soient dorénavant responsables de l'entretien et des coûts de réparation de ces abribus.

**QUE** les MRC transmettent annuellement une liste à jour des localisations des abribus sur son territoire.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise aux MRC de L'Assomption et Les Moulins.

Annexe 6.5 Liste des abribus livrés et installés au courant du mois de décembre 2013

CA-935-04/2014

6.6 Paiement par carte de débit – projet VRAD

**CONSIDÉRANT** que par sa résolution no CA-878-09/2013 le Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL) mandatait la Société de transport de Montréal (STM) à procéder, pour le compte du CRTL, à l'acquisition et à l'opération d'un système de vente et recharge à distance des titres de transport sur carte OPUS;

**CONSIDÉRANT** que la Société de transport de Montréal (STM) agit comme maître d'œuvre du projet vente et recharge à distance;

**CONSIDÉRANT** les avantages pour la clientèle du CRTL de permettre la recharge de leur carte OPUS à distance, sur internet, en effectuant le paiement par débit ou crédit;

**CONSIDÉRANT** que le fonctionnement du système de vente et recharge à distance exige qu'une seule et même institution financière traite les paiements par débit pour l'ensemble des organismes de transport collectif partenaires d'OPUS

**CONSIDÉRANT** l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QU'**il y a lieu de mandater la Société de transport de Montréal (STM) afin d'entreprendre, au nom du Conseil régional de transport de Lanaudière, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions législatives applicables à chacune des sociétés, à l'appel d'offres et à l'attribution d'un contrat de traitement des transactions par débit en ligne, pour une durée maximale de huit ans, incluant des options de renouvellement.

CA-936-04/2014

6.7 Convention intervenue entre le CRTL et la MRC Les Moulins relativement à la fourniture d'un service de réception d'appels téléphoniques pour la diffusion de l'information à l'ensemble des usagers du territoire du CRTL

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTL et la MRC ont contracté une entente en septembre 2004 relativement à la fourniture d'un service d'appels téléphoniques afin

**Le 23 avril 2014**

d'informer les usagers du territoire du CRTL ;

**CONSIDÉRANT QU'**il en coûte plus de 32 000 \$ annuellement au CRTL pour ce service ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTL exploite une billetterie et un service d'information téléphonique à même ses bureaux administratifs ;

**CONSIDÉRANT** qu'un élargissement des heures d'ouverture de la billetterie permettrait au CRTL d'offrir un service à la clientèle bonifié comparativement au service actuel et ce à moindre coût ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente intervenu en le CRTL et la MRC Les Moulins prend fin le 31 décembre 2014 et se renouvelle automatiquement pour une période de 12 mois à moins d'un avis écrit au moins 120 jours avant la fin de la période initiale.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Huguette Émond et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le CRTL ne renouvelle pas l'entente intervenue entre le CRTL et la MRC Les Moulins relativement à la fourniture d'un service de réception d'appels téléphoniques pour la diffusion de l'information à l'ensemble des usagers du territoire du CRTL.

**QUE** la présente entente prenne fin au 31 décembre 2014.

7. Transport adapté

7.1 Projet d'interconnexion des services de transport adapté – État des résultats cumulatifs au 31 décembre 2013

État de situation

Annexe 7.1 : Projet interconnexion des services de transport adapté – État des résultats cumulatifs au 31 décembre 2013

8. Règlement

Aucun

9. Avis de motion

Aucun

10. Rapport du Président

Le Président, monsieur André Hénault, fait part verbalement des différentes interventions réalisées depuis le dernier Conseil d'administration.

11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière

La Directrice générale, madame Tanya Grenier, fait part verbalement des différentes interventions faites depuis le dernier Conseil d'administration.

12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs et bilan

Dépôt du registre des *requêtes et commentaires positifs*, du registre des *plaintes et commentaires négatifs* couvrant les mois de février et mars 2014 ainsi que le bilan au 31 mars 2014.

Annexe 12.0 :

- Requêtes et commentaires positifs des mois de février et de mars 2014
- Plaintes et commentaires négatifs des mois de février et de mars 2014
- Bilan au 31 mars 2014

**Le 23 avril 2014**

13. Sujets divers

CA-937-04/2014

13.1 Résolution du MTQ – suivi des dossiers de vérification

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTL consolide l'ensemble des données relativement aux programmes d'aide aux immobilisations en transport en commun pour les ces MRC constituantes.

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes à recevoir relativement à ces différents programmes d'aide sont considérables.

**CONSIDÉRANT QUE** les délais d'analyse des dossiers par le ministère des Transports s'échelonnent sur une période relativement importante et que le personnel administratif du ministère affecté à notre dossier d'analyse varie fréquemment ce qui rallonge le traitement.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Normand Champagne et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le Conseil régional de transport de Lanaudière sensibilise le ministère des Transports sur les délais de vérifications des différents programmes d'aide aux immobilisations en transport en commun et sur le versement des sommes qui sont rattachées.

14. Période de questions

Aucune

15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la séance

Date et lieu des prochaines séances

Conseil d'administration le 18 juin 2014 à la MRC de Matawinie à compter de 9 h

Levée de la présente séance

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par madame Huguette Émond et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la présente séance ordinaire du 23 avril 2014 soit et est levée.

CA-938-04-/2014

---

*André Hénault*  
Président

---

*Tanya Grenier*  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

***Le 23 avril 2014***